

DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **39**
Nombre de membres présents : **37**
Nombre de votants : **38**
Date de convocation : **04/07/2020**

L'an **Deux Mille VINGT** le **9 JUILLET**, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Aspres, dûment convoqué, s'est réuni à 18h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M.René OLIVE.

OBJET : DESIGNATION DE DELEGUE AU
CNAS

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) – TAURINYA, BANTREIL (Brouilla) – AUSSEIL (Caixas) – CHINAUD (Calmeilles) – LEHOUSSINE (Camélas) – HUGUE (Castelnou) – GABRIEL, DELGADO (Fourques) – BEZIAN (Llauro) – MAURAN (Montauriol) – GERICAULT (Oms) – DE MAURY (Ste Colombe) – XANCHO, JEAN (Saint-Jean-Lasseille) – BOUFFIL (Terrats) –OLIVE, BOURRAT, LAVAIL, MALHERBE, VOISIN, GONZALEZ, BATARD, ADROGUER-CASASAYAS, LEMORT, RAYNAL, PEREZ, MON, PONTICACCIA-DÖRR (Thuir) – LESNE (Tordères) – THIRIET (Tresserre) – ATTARD, ALBERT, SALVADOR (Trouillas)- LELAURAIN, BARBE (Villemolaque)

Certifiée exécutoire à la date de transmission aux services préfectoraux
(articles L2131-1 et L5211-3 CGCT)

Publié ou Notifié

le

Procurations :

S.CAZENOVE (Thuir) à J.PONTICACCIA-DÖRR

Absents:

P.BELLEGARDE (Passa)

Monsieur Benjamin BATARD, benjamin de l'Assemblée, est élu secrétaire de séance.

DESIGNATION DU DELEGUE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES AU

C.N.A.S :

VU les statuts de la Communauté de Communes des Aspres

Le Président

EXPOSE que, suite au renouvellement des Assemblées, la Communauté de communes des Aspres étant adhérente au Comité National d'Action Sociale (CNAS), il y a lieu de procéder à la désignation d'un délégué titulaire pour la représenter.

Après appel à candidature,

Il **PROPOSE** de désigner Monsieur Philippe XANCHO, délégué de la Communauté de Communes des Aspres au CNAS.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Où l'exposé de son Président,

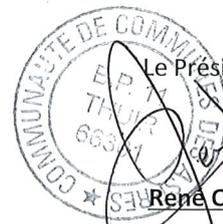
Après en avoir valablement délibéré

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

DESIGNE Monsieur Philippe XANCHO pour représenter la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES en qualité de délégué local au CNAS.

CHARGE Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi FAIT et DELIBERE à THUIR, les jour, mois et an que dessus.


Le Président
René OLIVE